

Séance du 16 Mai 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le seize Mai, à vingt une heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Docteur J. Grand, Maire.

Étaient présents: M. M. Soubille, Dufor, L. Jages, Carthey, S. Sandrine, Dabbi, St. Blancaty, Bortet, Recurt, Soubis, M. M^{mes} Odoue, Seilhan, M. Galazac.

Absents excusés: M. M^{rs} Fiocco, M. M. Maylin, Gouarné

Absents: M. M. Verdès, Galan, Ferré, M^{rs} Castel.

Lecture est faite du procès verbal de la dernière séance; celui-ci est adopté à la majorité des présents.

M. Dufor est nommé Secrétaire de séance.

Ordre du jour:

- 1° Nomination d'un Architecte Urbaniste.
- 2° Création d'un centre medico. scolaire,
- 3° Lettres de Conseillers Municipaux (bli, Duguilh)
- 4° Lettre de M^{rs} Soubille (Artois)
- 5° Femmes en couches (trav. journalier assistance)
- 6° requête personnel communal
- 7° Fête patronale,
- 8° Syndicat d'initiative
- 9° Venue des Sapins. Lomprie (de ville)

- 10°: Emplacements éventuels pour Campements.
- 11°: Lettre Verdier C. (ancien local pompiers)
- 12°: Bâtiments communaux de Magasin,
- 13°: Achat d'une machine à écrire neuve.
- 14°: Goudronnage des rues Pascal et du Matibot.
- 15°: Désignation d'un Conseiller comme M^{lre} du Comité Patronal du C. C^{te}
- 16°: Demandes d'assistance.

Architecte Urbaniste

La Commune n'ayant pas indiqué de technicien, M. le Préfet propose M. Glinat, Architecte, Président de l'Ordre des Architectes.

M. le Maire fait observer que ce Monsieur doit offrir toutes les garanties professionnelles nécessaires et demande au Conseil d'accepter la nomination de M. Glinat comme Architecte urbaniste... Accepté?

Copie de la délibération sera adressée à la Préfecture pour approbation par le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Centre médico scolaire

Comme suite à l'ordonnance du 18.10.1945 sur la protection de la santé des enfants d'âge scolaire, qui prévoit l'organisation dans les communes de moins de 1000 habitants (Montrejean en fait partie) d'un centre médico scolaire pour visites et examens il y a lieu d'aménager, le plus tôt possible, ce centre. Il y a deux façons:

- 1° trouver un local dans un bâtiment communal
- 2° louer ou acquies et faire aménager à cet effet.

L'Architecte Départemental établira le plan d'aménagement. Les dépenses d'aménagements indispensables peuvent être remboursées dans la limite de 40% de leur totalité, par des subventions de l'Etat.

Le matériel médical pourra être fourni gratuitement par le Ministère de l'Éducation Nationale. Les frais d'entretien et de gestion seront remboursés dans la limite des crédits mis à sa disposition, au titre de l'hygiène scolaire, par le même Ministère.

Les C^{tes} doivent, comme pour les écoles, assurer la gestion de leur centre et pourvoir à l'entretien des locaux (personnel de service, chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, petit matériel, réparations)...

L'Inspecteur d'Académie fournira les renseignements concernant la constitution des dossiers de demandes de subventions.

Après lecture des instructions de M. le Préfet, M. Dupos a jointe Directeur du C. Complémentaire est prié de faire connaître son point de vue... Il fait remarquer, qu'en attendant d'avoir loué ou acheté un immeuble à cet effet, un local de la Maison des Jeunes, peut provisoirement servir à cet usage.

M. deilhans s'occupe de donner le détail de la location d'un local très précis si l'immeuble lui appartient et ayant droit pour la disposition, peut être utilisé. Tous les Conseillers sont d'accord et d'accord pour avoir à Montrejean le plus rapidement, ce centre médico-scolaire.

Lettre des Conseillers

Après avoir donné connaissance d'une lettre signée de M. M. deilhans, à Clerac, Leuret, Fages, Aldou B. Dubois par laquelle ils demandent à M. le Maire de résoudre en commun la question du local, ce dernier fait observer que l'urgence l'a mis dans l'obligation de le trancher sans

attendre la réunion du Conseil Municipal.

M. M. Soubille & Dufour Adjoints se sont rendus à la réunion présidée par M. le Docteur, M. le Maire étant absent le même jour. Il a été décidé que le problème de la dévotion des cantons, ceux qui sont en mesure de le suffire, et le nôtre est du nombre. Virent le faire. Les Maires du Canton ont aussitôt été convoqués à une réunion présidée par M. le Sous-Préfet, qui s'est tenue lundi 5 Mai, à la Mairie de Montréjeau... Après l'appel énergique de notre Sous-Préfet pour une collecte rapide et fructueuse, il a été procédé à la composition d'un Comité Cantonal... Un questionnaire a été remis à M. M. les Maires avec prière d'y répondre: brutalement l'ont fait à ce jour. -

Lettre Veuve Dubouché

Madame Dubouché et M. Meigerville, dans une lettre adressée à la Municipalité, lui proposent de faire construire la voie qui borde leurs immeubles dans la rue des Fossés et offrent de participer à la moitié de la dépense... Un devis, joint à leur lettre, sera examiné et une réponse sera faite prochainement.

Assistance aux Femmes en couches.

Par circulaire n. 77 du 24 Mars dernier, le Ministre de la Santé demande au Préfet de fixer le taux de l'allocation d'assistance aux femmes en couches, après délibération du Conseil... Ce taux devra être compris entre le 1/4 et le 1/2 du salaire moyen journalier en vigueur dans le département; c. a. d. entre 31 et 63 francs par jour.

Les Maires présents sont d'avis de fixer à 55 francs par jour, le taux des dites allocations.

Fête locale

Le Conseil Municipal est d'avis d'avancer la fête patronale de la sainte, qui se tient la même semaine... Elle sera donc célébrée le 22 Juin 1947... La Commission des Fêtes est chargée de mettre en liaison avec le Comité des Fêtes de la ville pour élaborer un programme qui sera soumis au C. M. lors de sa prochaine réunion pour lui permettre de fixer le montant de la participation que la ville peut consentir au Comité des Fêtes pour la dépense des réjouissances.

Lettre Dégéilh cadet

Ce salarie, qui a toujours travaillé et qui remplit les conditions requises pour bénéficier de la retraite du V. T. S. n'a pas encore eu satisfaction malgré ses démarches répétées... Aussi, plusieurs Membres du C. M. ont écrit une lettre à M. le Maire lui demandant d'intervenir auprès des services intéressés... Une lettre de rappel a été adressée à cet effet.

Syndicat d'initiative

Le Maire déplore le peu de bonne volonté apportée par les commerçants de la ville pour l'aider à constituer un syndicat d'initiative à l'instar des villes voisines (Luchon, St Gaudens, St Gaudens). Il a fait deux publications pour inviter les intéressés à assister à une réunion préparatoire; quatre ou cinq personnes seulement ont répondu à son appel.

Il fait part à ses Collègues de son intention de les convoquer individuellement très prochainement et leur demande de se rendre nombreux à cette nouvelle réunion à laquelle seront à nouveau invités, par son occasion, les Montréjeaulais.

Sapeurs - Pompiers

Depuis la création du corps des Sapeurs - Pompiers, il n'a plus été acheté de "terres de ville" ... Il est grand temps de les remplacer et d'en procurer aux nouveaux sapeurs ... M. Doubielle dit que la dépense serait de l'ordre de 100000^{fr} environ; l'Etat, accordant une subvention de 45%, la part de la commune serait de 50 à 55000^{fr}. - Accordé

Campements

Question réservée à voir à la prochaine séance avec celle du centre médico-scolaire.

Raid Hippique

Vu et approuvé le 2/5/47
P. le 1^{er} Préfet: Clément

M. le Maire donne lecture de la lettre reçue du Président du Comité des courses de chevaux demandant une subvention pour le passage des concurrents dans notre ville. - Le Conseil décide de leur accorder la même subvention qu'en 1946, soit 5000^{fr}. - La délibération sera transmise pour approbation à M. le Sous-Préfet après visa du Recours Municipal pour existence des fonds.

Lettre Verdies

Le 1^{er} administrateur demande à la Ville de lui louer l'ancien local des pompes à incendie, place Lafayette ... Le dernier est encore occupé; il y a toujours la toiture des Compis; en conséquence, cette demande ne peut être prise en considération. - Il en a été donné communication à M. Tschir négociant Place Lafayette.

Bâtiments communaux

Un nouvel acheteur d'un ou deux deux immeubles de Mazères a fait une offre de 30000^{fr} pour un immeuble ou 60000^{fr} pour les deux à M. le Maire. - L'Assemblée estime que cette proposition est loin d'être suffisante. Il est décidé qu'une commission composée de M. le Maire, Colazac, à laquelle se joindra M. Louis Blanchard maçon se rendra sur place pour faire une estimation qui serait communiquée à l'acheteur éventuel.

Achat machine à écrire

L'achat d'une machine à écrire neuve marque Japy est autorisé, à la condition que le vendeur reprenne la machine d'occasion de la Mairie à un prix supérieur à celui proposé par le vendeur soit 6500^{fr}. - L'Assemblée estime que pour une reprise, notre machine d'occasion devrait valoir aux environs de 10000^{fr}.

Goudronnage

Il est entendu que M. le Maire s'entendra avec M. Naudy pour faire digaver et goudronner les rues Pascal et du Matelote.

Comité Patronal du C. O.

M. Babou est désigné par ses Collègues comme membre du Comité Patronal du Cours Complémentaire de notre ville.

Personnel communal

Le Conseil, en application du Décret n° 47147 du 16.1.47 et des instructions préfectorales du 7.2.47, accordant à partir du 1^{er} janvier 1947 aux fonctionnaires, agents de l'Etat et des Départements, une allocation mensuelle provisionnelle fixée en fonction du montant brut du traitement réglementaire, décide à l'unanimité, d'étendre ces avantages aux employés communaux.

Le montant de la dépense imputable à cette allocation mensuelle s'élèvera à la somme de 26.000 francs, en chiffres ronds.

Lu & approuvé: Le 1^{er} Préfet
Le Chef de bureau: Blamend

Demandes d'assistance

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les fonds libres de l'exercice en cours. Cette allocation provisionnelle sera versée à compter du 1^{er} Janvier 1947.

La délibération sera soumise à l'approbation de l'autorité tutelle et au visa du Recenseur Municipal pour l'existence des fonds.

Pour acter l'ordre du jour, le Conseil se réunit en comité secret, en vue de l'examen de demandes d'assistance présentées à la Commission du Bureau de Bienfaisance, le même jour. -

Assistance aux Aliénés : demande formulée par M^{lle} Baptistine Bompierre pour son Oncle Jean Gujo, hospitalisé à l'Asile psychiatrique de Lannemezan le 9 Avril 1947 et où il est décédé le 3 Mai suivant. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Assistance à la famille : demande transmise directement par M^{lle} Dentignan Amie, fille, mère décédant dans sa commune depuis Mars 1946. Le dossier a été retourné par la Préfecture pour avis du B. & B. et du C. M. De l'examen de ce dossier, il résulte que l'intéressé bénéficiant, au titre de salarié, en plus de son salaire et des allocations familiales comme chef de famille, d'un secours mensuel de 600^{fr}, ne peut prétendre au bénéfice de l'assistance à la famille. - En conséquence, les Membres présents sont d'accord pour rejeter cette demande.

Le 1^{er} du jour étant épuisé, le séance est levée à 24 heures.